

1. Constitution du dossier

Remplissez le formulaire d'adhésion « Membre B », disponible sur www.aptn.ch ou sur demande auprès du secrétariat APTN, et retournez-le au secrétariat.

2. L'entretien avec la commission

Un entretien avec la commission d'agrégation est organisé. Cet entretien vise un échange franc et personnel avec le / la candidat-e.

Les objectifs généraux de cet entretien sont d'évaluer :

- les qualités humaines ;
- le sens des responsabilités ;
- la déontologie professionnelle.

Montants

Prestation	Montant
Enregistrement du dossier	CHF 100.–
Inscription et entretien (CHF 50.– + CHF 50.–)	CHF 100.–
Cotisation annuelle	CHF 200.–

À noter : en cas de passage ultérieur au statut Membre A, les frais d'enregistrement du dossier ne sont pas refacturés.